



LA FSU TERRITORIALE
DE L'HERAULT !

SNUTER34-FSU
Hôtel du Département
Alco 1 – Bureau 3
0467677704
0783837765
fsu@herault.fr



Section syndicale SUDCT34
cotesud34@herault.fr
04 67 67 65 68 - 04 67 67 75 98
Montpellier Alco - Bureau 10/12

Montpellier, le jeudi 07 avril 2022

Kléber MESQUIDA

Président du Conseil Départemental de l'Hérault

Monsieur le Président,

Ce jeudi 7 avril c'est la journée mondiale de la santé. Les travailleurs sociaux et médico-sociaux territoriaux sont confrontés à la mise en œuvre de politiques publiques qui développent une vision gestionnaire et déshumanisée des professions du care, en contradiction avec la finalité de ces métiers. La conséquence majeure est une difficulté à assurer leur mission d'accompagnement des personnes fragilisées ainsi que des difficultés croissantes de recrutement pour les employeurs tant public que privé.

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux dénoncent depuis plusieurs années :

- la dégradation de leurs conditions de travail (postes vacants, charge de travail...)
- une perte de sens de leur travail (approche gestionnaire des missions...)
- les effets du manque d'attractivité des métiers (gel du point d'indice, salaires insuffisants et carence de concours...)

Salariés du privé, agents du secteur public sont toutes et tous confrontés aux mêmes difficultés pour l'exercice de leurs métiers.

Les professionnels du champ de l'action sociale, de l'enfance, du handicap, de l'autonomie, de l'insertion travaillant dans les conseils départementaux, CCAS, établissements publics, mairies, se sont mobilisés ces derniers mois pour alerter sur ces constats et demander un plan d'ampleur en faveur de ce secteur d'activité : revalorisation des rémunérations, soutien aux collectivités afin de permettre des embauches à la hauteur des enjeux, ouverture d'un chantier sur les conditions d'exercice des missions.

Le projet de décret qui a été présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique ne correspond pas aux annonces faites par le 1^{er} Ministre et les Départements lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social le 18 février dernier. En effet, si nos syndicats ne s'étaient pas trompés sur le périmètre d'attribution de cette revalorisation, les vraies-fausses annonces du gouvernement ne répondent ni à l'ensemble des revendications des agents, ni à la réalité d'une mise en œuvre tronquée qui transforme un « CTI » de 49 points d'indice sous forme de prime et dont l'attribution est laissée à la discrétion des employeurs locaux. Cela ne correspondant donc en rien au CTI attribué à la fonction publique hospitalière. De plus, il exclut bien une partie des professionnels sociaux et médico-sociaux : assistants familiaux, personnels administratifs et techniques qui participent pourtant grandement à ces missions.



LA FSU TERRITORIALE
DE L'HERAULT !



Collectivités territoriales

Ce décret place donc la collectivité départementale comme décisionnaire et maître d'œuvre de l'application de cette revalorisation des rémunérations fortement attendue par les personnels sociaux et médico-sociaux de la collectivité mais aussi espérée par ceux, administratifs et techniques (FDEF) comme assistants familiaux, qui se sont sentis méprisés par les premières annonces gouvernementales.

Par ailleurs, cette annonce et son application dans le contexte de la concertation sur le RIFSEEP nous font par ailleurs craindre une confusion entre une mesure sensée rendre ces métiers plus attractifs et la refonte d'un régime indemnitaire nous permettant d'être (enfin) rémunérés plus ou moins à la hauteur des agents territoriaux de collectivités comparables.

Compte-tenu de ce contexte, la FSU Territoriale de l'Hérault et sa section du conseil départemental de l'Hérault et la section syndicale SUD CD34 demandent à être reçus en audience pour ouvrir des négociations concernant :

- Le positionnement de la collectivité sur l'application de cette revalorisation de 183€ net par mois en faveur des travailleurs sociaux et médico-sociaux,
- Une revalorisation détachée des négociations en cours sur le RIFSEEP
- Son ouverture à l'ensemble des personnels (administratifs, techniques, assistants familiaux) qui participent aux missions concernées : « protection de l'enfance, handicap, autonomie, hébergement, insertion, etc. »

Nous demandons également des moyens humains, en personnels qualifiés, des moyens structurels et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis qui nous sont confiées ainsi que des espaces d'échanges réguliers et paritaires sur l'organisation opérationnelle des missions du champs social dans notre collectivité.

Vous remerciant par avance de l'accueil que vous ferez à notre sollicitation, veuillez accepter, Monsieur le Président, Madame La Vice-Présidente, l'expression de notre considération.

Pour la section FSU du conseil départemental
de l'Hérault

La secrétaire
Sylvie URBIN



Pour la section SUD du conseil départemental
de l'Hérault

Le secrétaire
Philippe CAPELLE

